



Risque inondation

Zones homogènes inondables (Figure 8, p 38)

- **A l'ouest** : l'Orme
- **Au centre** : Le Beau-Chêne, le Camping Aval, la Trézée, le Pont-canal, le Centre-Bourg.
- **A l'est** : Le camping-amont, le Buisson.

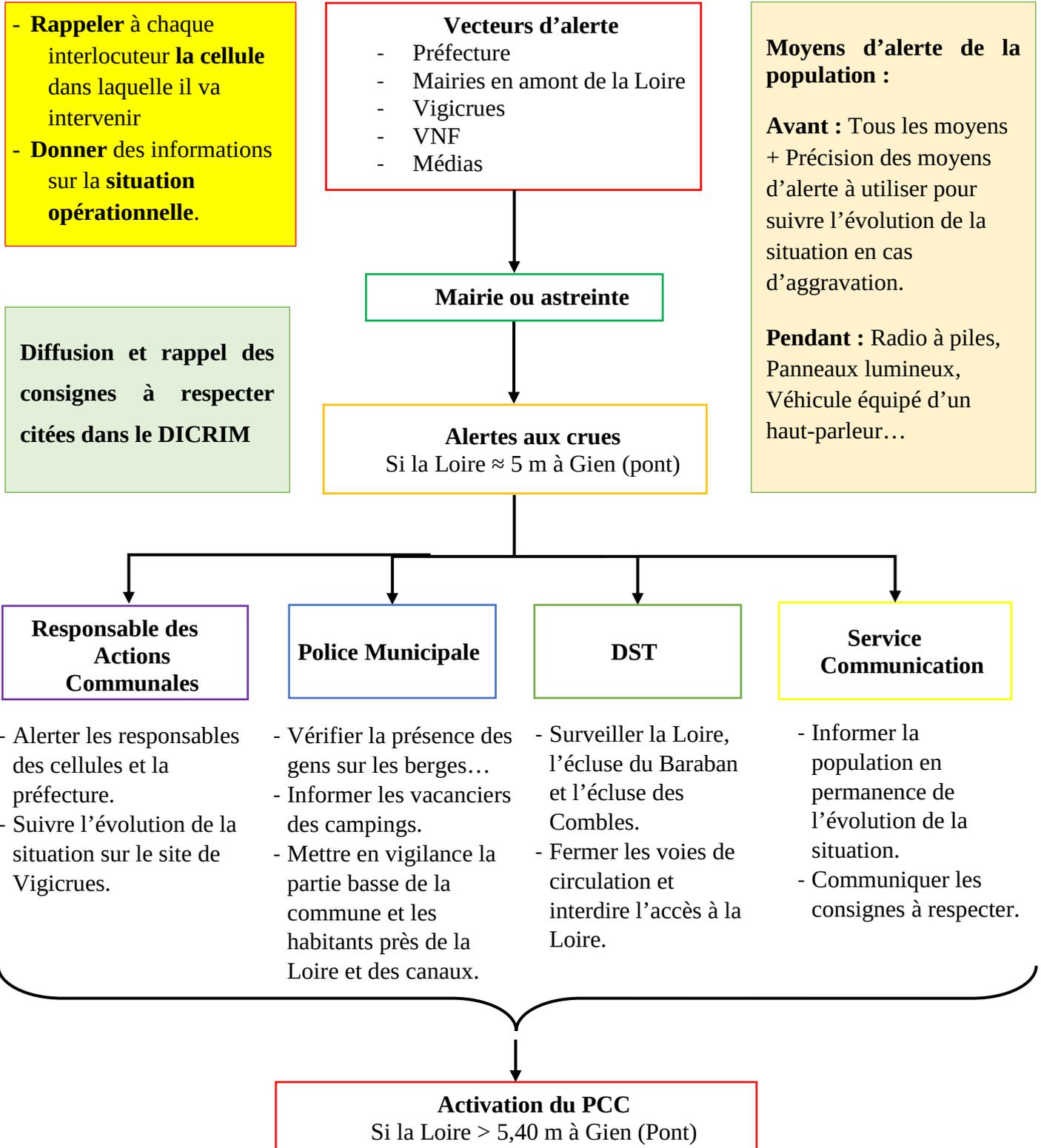
Enjeux communaux

- Superficie inondable : **800 hectares** soit 18 % de la superficie de la commune.
- Population exposée : **environ 900 personnes** soit 17 % de la population communale.
- Habitations exposées : **environ 425 logements**.
- Activités économiques :
 - o **Environ 75 entreprises** (artisanat, commerces...) de moins de 20 salariés et **une entreprise** de plus de 20 salariés,
 - o **Des terres agricoles**.
- Equipements :
 - o **Services publics** :
Mairie, école, centre médico-social, bureau de poste, centre socio-culturel, centre aquatique, équipements sportifs, camping, port de plaisance, station d'épuration, captages d'eau potable.
- Infrastructures de transport :
 - o **RD957, RD47, RD952,**
 - o **Canaux et pont-canal**.
- Enjeux patrimoniaux et environnementaux :
 - o **Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)** de type II,
 - o **Pont-canal** (monument classé),
 - o **Ancien canal** (site inscrit),
 - o **La mairie et ses abords** (site classé),
 - o **Eglise Saint-Etienne** (monument inscrit).



Risque inondation

Réponse communale





Risque inondation

Actions

Action	Acteur	Renvoi vers fiche ou annexe « ... »	Fait
Mise en vigilance : - suivre l'évolution du phénomène - alerter le Maire - alerter le RAC ou un adjoint - déclencher le PCS selon l'intensité du phénomène	RAC Cell. Secrétariat/RAC Cell. Secrétariat DOS		
Mise en alerte : - installer un PCC avec ouverture d'une main courante - distribuer la fiche « Suivi des actions » à toutes les cellules - alerter les élus - alerter la population impactée - alerter les enjeux sensibles - mettre en place les itinéraires d'évacuation - vérifier la disponibilité du matériel - ouvrir les lieux d'hébergement	Cell. Secrétariat Cell. Secrétariat Cell. Secrétariat Cell. Secrétariat Cell. Logistique et cell. Terrain Cell. Logistique Cell. Terrain	Main courante (Annexe n°18) Suivi des actions (Annexe n°19)	
Situation de crise : - évacuer les personnes touchées - héberger et ravitailler si nécessaire - vérifier que toutes les personnes ont pu évacuer	Cell. Logistique et Cell. Terrain	Annexe n°9 Annexe n°10	
Retour progressif à la normale : - remettre en état la zone sinistrée (possibilité de réquisitionner un terrain pour entreposer les déchets, nettoyage) - évaluer les dommages - accompagner la population dans ses démarches administratives en cas de dommages - faire un retour d'expérience	Cell. Logistique Cell. Logistique et Cell. Terrain Cell. Secrétariat	Modèle arrêté de réquisition (Annexe n°11)	



Risques climatiques majeurs

Enjeux communaux

- Infrastructures de transport :

Surveiller les **conditions de circulation** hivernale dans le Loiret, sur le site www.loiret.fr/circulation-hivernale, de la mi-novembre à la mi-mars.

- Enjeux humains :

Rester en contact avec la **population vulnérable** (Fiche support n°1).

Intempéries :

	Situation	Secteurs concernés
Phase de mise en vigilance	Mise en vigilance par Météofrance : peu de risques liés à la météorologie	Toute la commune (ou un secteur éventuellement en phase de crise)
Phase de mise en alerte	Mise en alerte par Météo France : des dégâts matériels importants peuvent se produire	
Phase de crise	La vie humaine est mise en jeu en raison de la gravité de la météorologie	
Phase de retour à la normale	L'intempérie est passée	



Risques climatiques majeurs

Canicule :

	Situation
Vigilance verte / niveau 1 veille saisonnière	Activée automatiquement du 1 ^{er} juin au 15 septembre : campagnes d'information, installation du comité départemental canicule, repérage des personnes fragiles, actualisation de la liste des lieux rafraîchis et climatisés pour l'accueil des personnes fragiles. Veille quotidienne de l'activité sanitaire
Vigilance jaune / niveau 2 Avertissement chaleur (pré-alerte)	Prévisions à 3 jours d'une vague de chaleur (atteinte ou dépassement des seuils bio-météorologiques + critères qualitatifs). Vérification des dispositifs opérationnels, prévision d'activation du numéro unique de crise
Vigilance orange / niveau 3 Alerte canicule	Déclenchée sur décision préfectorale, en lien avec l'ARS. Vague de chaleur effective (la température atteint 34° et ne redescend plus en dessous de 19° la nuit durant 3 jours consécutifs). Mise en œuvre des actions adaptées au phénomène et aux informations d'activité sanitaire (information et prise en charge des personnes sensibles). Canicule info service 0800 06 66 66
Vigilance rouge / niveau 4 Mobilisation maximale	Canicule avec impact sanitaire important, étendue sur une grande partie du territoire ou compliquée d'effets collatéraux (délestages ou pannes électriques, sécheresse, ozone) ; mise en œuvre du dispositif ORSEC. La décision du déclenchement de ce niveau relève du Premier Ministre



Risques climatiques majeurs

Réponse communale

- **Rappeler** à chaque interlocuteur **la cellule** dans laquelle il va intervenir
- **Donner** des informations sur la **situation opérationnelle**.

Toute la population de la commune doit être alertée.

- Vecteurs d'alerte**
- Préfecture
 - Météo France
 - Médias

Mairie

Vigilance

- Moyens d'alerte de la population :**
- Porte-à-porte, Panneaux lumineux, Médias, Radio, Facebook, Applications, Site Web de la mairie, Boîtes aux lettres...

Responsable des Actions Communales

- Alerter les responsables des cellules et la préfecture.
- Suivre l'évolution de la situation sur le site météo France.
- Programmer une réunion périodique d'information.

PM / CCAS

- Alerter les personnes vulnérables.

DST

- Surveiller les conséquences de l'événement météorologique.
- Sécuriser les routes.
- Saler les routes en cas d'enneigement, ou de verglas.

Service Communication

- Informer la population en permanence de l'évolution de la situation.
- Alerter les personnes vulnérables.
- Communiquer les consignes à respecter.

Activation du PCC
Si la situation s'aggrave



Risques climatiques majeurs

Actions : intempéries hivernales

Action	Acteur	Renvoi vers fiche ou annexe « ... »	Fait
Mise en vigilance : - suivre l'évolution de la météorologie sur Météo France (site internet ou standard) - alerter le maire	RAC		
Mise en alerte : - déclencher le PCS selon la durée et l'intensité du phénomène - alerter les élus - avertir les services techniques - vérifier la disponibilité du matériel - récupérer les informations (listes des personnes sensibles, les documents informatiques) dans l'hypothèse d'une éventuelle coupure d'électricité - informer la population - assurer l'accès aux lieux de regroupement	Cell. Secrétariat Cell. Secrétariat Cell. Secrétariat Cell. Logistique Cell. Secrétariat et Cell Terrain Cell. Secrétariat Cell Logistique et Cell Terrain	Pop. Vulnérable (fiche support n°1) Annexe n°3 Annexe n°14	
Situation de crise : - mettre le PCC en place au complet avec ouverture de la main courante - alerter les enjeux sensibles - contacter la préfecture pour demander des moyens de couchage - dégager les voies principales - mettre en place une déviation si besoin - ouverture du Gymnase - ravitaillement et hébergement	Cell. Secrétariat Cell. Secrétariat et Cell Terrain Cell. Logistique Cell. Logistique Cell Logistique et Cell Terrain	Annexe n°18 et annexe n°19 Annexe n°3 Annexe n°14	
Retour progressif à la normale : - suivre l'évolution de la météorologie - remettre en état les secteurs endommagés - trouver un espace pour entreposer les déchets si nécessaire (réquisition d'un terrain) - assister la population pour ses démarches administratives en cas de dommages - faire un retour d'expérience	RAC Cell. Logistique Cell. Logistique Cell. Terrain Cell. Secrétariat	Annexe n°11	



Risques climatiques majeurs

Actions : Tempête et orages

Action	Acteur	Renvoi vers fiche ou annexe « ... »	Fait
Mise en vigilance : - suivre l'évolution du phénomène - alerter le maire	RAC		
Mise en alerte : - déclencher le PCS selon la durée et l'intensité du phénomène - alerter les élus - alerter la population (surtout les enjeux sensibles) - recenser les personnes sensibles en cas de coupure de courant - fermer l'accès aux bâtiments communaux, aux espaces publics et prévenir les personnes utilisatrices - mettre en sécurité les zones travaux et le mobilier municipal non attaché - vérifier la disponibilité du matériel - ouvrir les lieux d'hébergement - alerter les organisateurs d'une soirée ou d'une manifestation importante type festival ... - réunir les informations disponibles sur papier (en cas de coupure d'électricité)	Cell. Secrétariat Cell. Secrétariat Cell. Secrétariat Cell. Secrétariat et Cell Terrain Cell. Logistique et Cell Terrain Cell. Logistique Cell. Logistique Cell. Logistique Cell. Secrétariat Cell. Secrétariat	Annexe n°3 Pop. Vulnérable (fiche support n°1)	
Situation de crise : - mettre le PCC en place au complet avec ouverture de la main courante - évacuer les personnes touchées - héberger et ravitailler si nécessaire	Cell. Secrétariat Cell. Terrain Cell Logistique et Cell. Terrain	Annexe n°18 Et annexe n°19 Annexe n°9 / n°10	
Retour progressif à la normale : - remettre en état la zone sinistrée - accompagner la population dans ses démarches administratives en cas de dommages - faire un retour d'expérience	Cell. Logistique Cell. Terrain Cell. Secrétariat		



Risques climatiques majeurs

Actions : Canicule

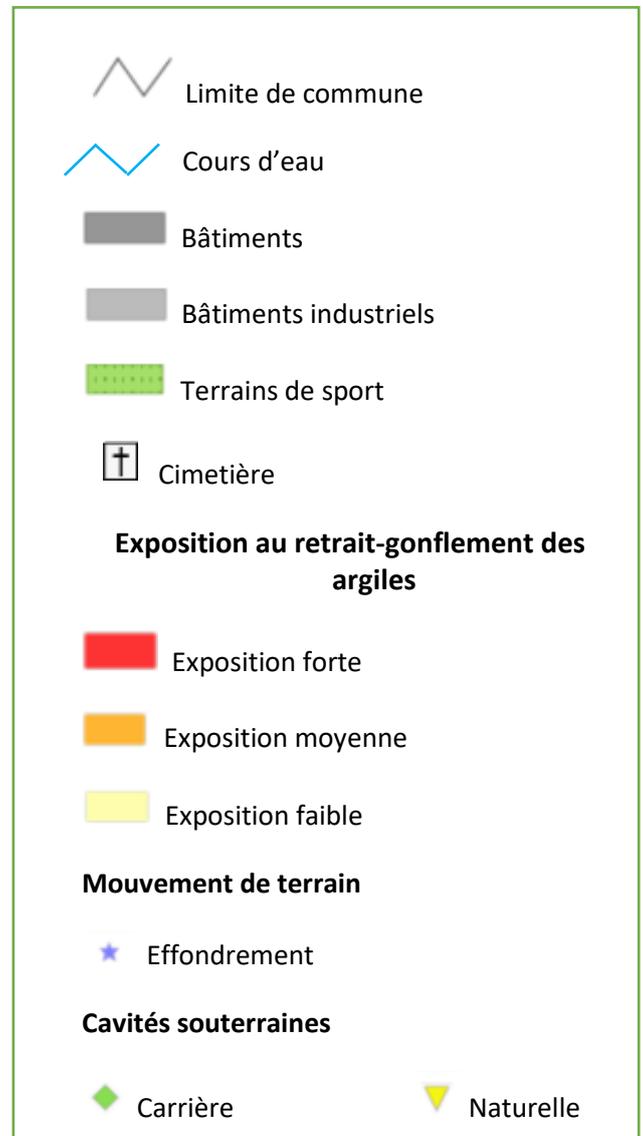
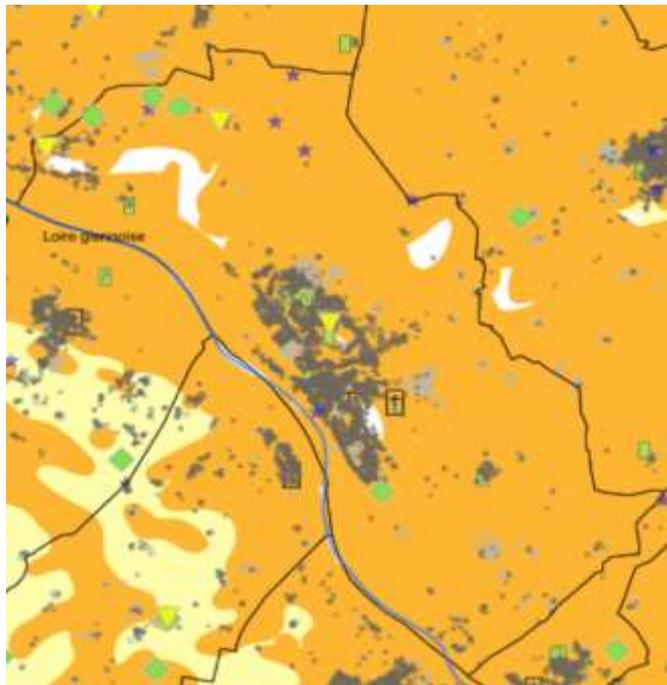
	Action	Acteur	Renvoi vers fiche ou annexe « ... »	Fait
Veille saisonnaire	<ul style="list-style-type: none"> - mettre à jour et consulter le registre nominatif des personnes âgées et/ou handicapées - alerter le CCAS pour vérifier la mise en place du plan canicule - suivre l'évolution de la situation sur Météo France 	CCAS et Cell. Secrétariat Cell. Secrétariat RAC	Pop. Vulnérable (fiche support n°1)	
Avertissement chaleur	<ul style="list-style-type: none"> - alerter les élus - alerter les enjeux sensibles - vérifier la disponibilité et le fonctionnement du matériel (groupe électrogène par exemple) - ouvrir et organiser le lieu d'hébergement - alerter la population 	Cell. Secrétariat Cell. Secrétariat et Cell. Terrain Cell. Logistique Cell. Logistique et Cell. Terrain Cell. Secrétariat	Fiche support n°1 Annexe n°3	
Alerte	<ul style="list-style-type: none"> - déclenchez le PCS - ouverture d'une main courante - évacuer les personnes touchées - héberger les personnes touchées - opération de contrôle auprès des personnes sensibles - ravitaillement en eau si nécessaire - proposer une pièce rafraîchie pour les personnes sensibles 	Cell. Secrétariat Cell. Secrétariat Cell. Terrain Cell. Terrain Cell. Terrain Cell. Logistique et Cell. Terrain	Annexe n°18 et n°19 Annexe n°9 / n°10 Annexe n°14 Fiche support n°1 Fiche support n°1	
et mobilisation maximale				
Retour à la normale	<ul style="list-style-type: none"> - accompagner les personnes dans leurs démarches administratives - assurer un suivi psychologique si nécessaire - prévoir du ravitaillement en cas de nouvelle canicule - faire un retour d'expérience 	Cell. Terrain Cell. Terrain Cell. Logistique Cell. Secrétariat		



Risque Sécheresse / Mouvements de terrain

Enjeux communaux

- Centre de la commune : Cavité souterraine sous terrain boisé à proximité des bâtiments.
- Sud du centre-ville : Cavité artificielle proche des bâtiments.
- Nord de Briare : plusieurs cavités souterraines, loin des enjeux.



Carte des cavités souterraines, Exposition au retrait-gonflement d'argile, Mouvement de terrain
[Source : Géorisques].



Risque Sécheresse / Mouvements de terrain

Réponse communale

- **Rappeler** à chaque interlocuteur **la cellule** dans laquelle il va intervenir
- **Donner** des informations sur la **situation opérationnelle**.

- Vecteurs d'alerte**
- Témoin
 - Sapeurs-pompiers
 - Police / Gendarmerie
 - Médias

- Moyens d'alerte de la population :**
- Porte-à-porte, Panneaux lumineux, Médias, Radio, Facebook, Applications, Site Web de la mairie, Boîtes aux lettres...

Les habitants de la zone impactée doivent être alertés et évacuer immédiatement les lieux touchés.

Mairie ou astreinte

Alerte

Responsable des Actions Communales

- Alerter les responsables des cellules.
- Suivre l'évolution de la situation.

Police Municipale

- Evacuer la population de la zone dangereuse.
- Mettre en vigilance la population de la zone impactée.

DST

- Surveiller la zone impactée.
- Fermer les voies de circulation et interdire l'accès à cette zone.

Service Communication

- Informer la population en permanence de l'évolution de la situation.
- Communiquer les consignes à respecter.

Activation du PCC
Si la situation s'aggrave



Risque Sécheresse / Mouvements de terrain

Actions

Action	Acteur	Renvoi vers fiche ou annexe « ... »	Fait
<p>Situation de crise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - alerter le maire - mettre en place le PCC et ouverture de la main courante - alerter les élus - identifier les enjeux touchés - alerter la population concernée - sécuriser la zone (périmètre de sécurité, déviation) - évacuer la population touchée (si nécessaire) - assurer l'hébergement de la population évacuée (si nécessaire) <ul style="list-style-type: none"> • en cas de péril non imminent: le maire doit prendre un arrêté pour mettre le propriétaire en demeure d'exécuter dans un délai déterminé les mesures nécessaires pour faire cesser le péril • en cas de péril imminent : le maire prend des mesures provisoires (art L.511 et s. code de la construction et de l'habitation) 	<p>Cell. Secrétariat Cell. Secrétariat</p> <p>Cell. Secrétariat Cell. Terrain Cell. Secr. Et Cell. Terr. Cell. Logistique</p> <p>Cell. Terrain</p> <p>Cell. Logistique et Cell. Terrain</p>	<p>Annexe n°18 / 19</p> <p>Annexe n°4</p> <p>Annexe n°9 / n°10</p> <p>Annexe n° 14</p> <p>Annexe n° 13</p>	
<p>Retour progressif à la normale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - remettre le secteur touché en état - accompagner les sinistrés dans leurs démarches administratives - faire un retour d'expérience 	<p>Cell. Logistique et Cell. Terrain</p> <p>Cell. Terrain</p> <p>Cell. Secrétariat</p>		



Risque industriel

Enjeux communaux

- Enjeux économiques : **19 exploitations** comprises dans le périmètre PPI du VWR International (Site SEVESO seuil haut).
- Enjeux humains : les salariés et visiteurs des exploitations citées, soit **198 personnes**. Selon la direction du vent, des habitants de la zone la plus proche du site peuvent être contaminés.
- Autres enjeux :
 - Eau potable :

Le **château d'eau** de Briare est proche du site VWR, (environ 750 m à l'ouest, hors du périmètre PPI) et peut être touché en cas de fumées toxiques.

- Réseau routier :

Les seules voies de communication situées dans le périmètre PPI du VWR sont la **RD 47** (route d'Ouzouer) et la **route de la croix Saint Marc**.

La **RD 2007** passe à environ 175 m à l'ouest des limites du site et l'**A 77** à environ 175 m à l'est des limites de clôture de site.

- Une ligne électrique HT est située dans le périmètre PPI.

A 100 m au sud-est des limites de propriété du site, se trouve un **poste de transformation électrique EDF**.

Accident VWR

En cas d'accident au sein du VWR International, des mesures sont prises dès le début de l'alerte.

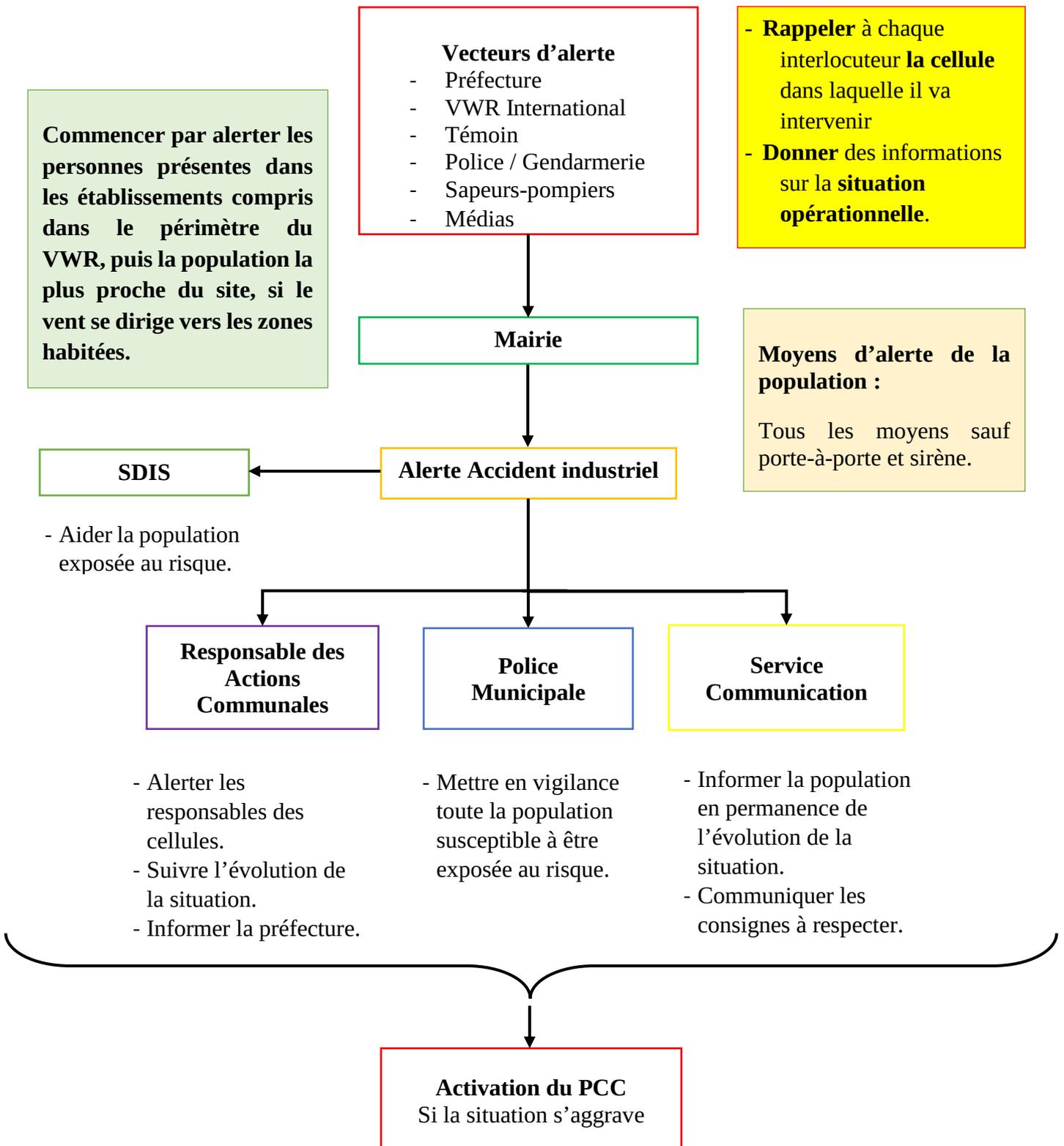
Ces mesures sont :

- Déclenchement du POI par la sirène interne au site.
- Alerte par téléphone des services de secours externes.
- Alerte par téléphone du maire, de la DREAL, puis de la gendarmerie et des entreprises voisines.
- Information de la population et des exploitations voisines des mesures à prendre.



Risque industriel

Réponse communale





Risque industriel

Actions

Action	Acteur	Renvoi vers fiche ou annexe « ... »	Fait
Mise en alerte : <ul style="list-style-type: none">- alerter les élus- déclencher le PCS- identifier les enjeux impactés- alerter les personnes concernées- sécuriser la zone- ouvrir les lieux d'accueil	Cell. Secrétariat Cell. Secrétariat Cell. Terrain Cell. Secrétariat Cell. Logistique et Cell. Terrain	Annexe n° 5 Annexe n°14	
Situation de crise : <ul style="list-style-type: none">- mettre en place le PCC- alerter la population (leur rappeler les consignes de sécurité – confinement)- évacuer la population touchée (si nécessaire)- héberger et ravitailler- assister les services de secours	Cell. Secrétariat Cell. Secrétariat et Cell. Terrain Cell. Terrain Cell. Logistique et Cell. Terrain	Annexe n°18 / n°19 Annexe n° 5 Annexe n° 9 / n°10 Annexe n°14	
Retour progressif à la normale : <ul style="list-style-type: none">- remettre en état les secteurs endommagés- accompagner la population dans ses démarches administratives- faire un retour d'expérience	Cell. Logistique Cell. Terrain Cell. Secrétariat		

Si un accident sur le site SEVESO survient, des mesures spécifiques seront mises en œuvre par le PPI. Cependant, la commune de Briare a un rôle à jouer dans les opérations de sauvegarde. Dans une telle situation, il faut savoir que le DOS est le préfet et qu'un PCO est ouvert dans un lieu proche de l'accident.

Le lieu du PCO : Salle Jean Jaurès, Rue de l'industrie, 45250, Briare.

Dans la mesure où il faut un représentant (élu) de la commune dans ce lieu pour assurer la communication et la coordination des opérations, se rendra sur les lieux :

- **Mme. Kiné NIANG (Adjointe Urbanisme, Aménagement de territoire, Développement durable)**

De plus, en vertu du PPI, la commune de Briare doit assurer:

- L'alerte de la population
- Mise à l'abri de la population
- Etablissement du périmètre de sécurité
- Evacuation de la population



Risque TMD

Enjeux communaux

Transport routier :

- D 952 : Quartiers : **Pavillon, Pisseloup, Orme, La Grande Thiau**, et le **croisement avec la D 2007**.
- D 2007 : **Centre-Ouest de la ville, centre-ville**, et la **zone industrielle Gare de Châtillon**.

Transport ferroviaire :

- **Pisseloup, Taupinière, Beauvoir**, sur la **rue Port à Belleau**, le **collège, centre ouest de la ville, Trousse Barrière, centre – ville, le centre de Briare, est de Briare**, et la **zone industrielle Gare de Chatillon**.

Gazoduc :

- Zone A : le quartier **Pisseloup, la Petite Thiau, la Thiau et la Taupinière** se trouvent dans la zone de sûreté 500 m du gazoduc dont le diamètre nominal est de **200 mm** (DN 200).
- Zone B : les canalisations ayant le DN 100 et le DN 80, passent par le lieu-dit **Montaloy** et le **Près des Souches**.
- Zone C : le gazoduc du DN 80 arrive jusqu'à la **gare de Briare**, en passant par un grand nombre de **bâtiments** et par la **forêt**.

Cartes dans le volet Diagnostic du « Risque TMD »



Risque TMD

Réponse communale

- **Rappeler** à chaque interlocuteur **la cellule** dans laquelle il va intervenir
- **Donner** des informations sur la **situation opérationnelle**.

- Vecteurs d'alerte**
- Préfecture
 - Autoroute
 - Témoin
 - Police / Gendarmerie
 - Sapeurs-pompiers
 - Médias

Les habitants de la zone impactée doivent être au courant en leur transmettant les consignes à respecter.

Mairie

Moyens d'alerte de la population :

Tous les moyens sauf sirène.

Alerte Accident TMD

Responsable des Actions Communales

Police Municipale / DST

SDIS

Service Communication

- S'informer sur l'événement.
- Alerter les responsables des cellules.
- Suivre l'évolution de la situation.
- Informer la préfecture.
- Définir les mesures d'urgences.

- Ecarter les gens proches du lieu de l'accident.
- Communiquer les consignes à respecter.
- Fermer les voies de circulation et interdire l'accès à cette zone.
- Mise en place du périmètre à respecter.

- Aider la population exposée au risque.
- Secours aux victimes.
- Communiquer les consignes à respecter.

- Informer la population en permanence de l'évolution de la situation.
- Communiquer les consignes à respecter.

Activation du PCC
Si la situation s'aggrave



Risque TMD

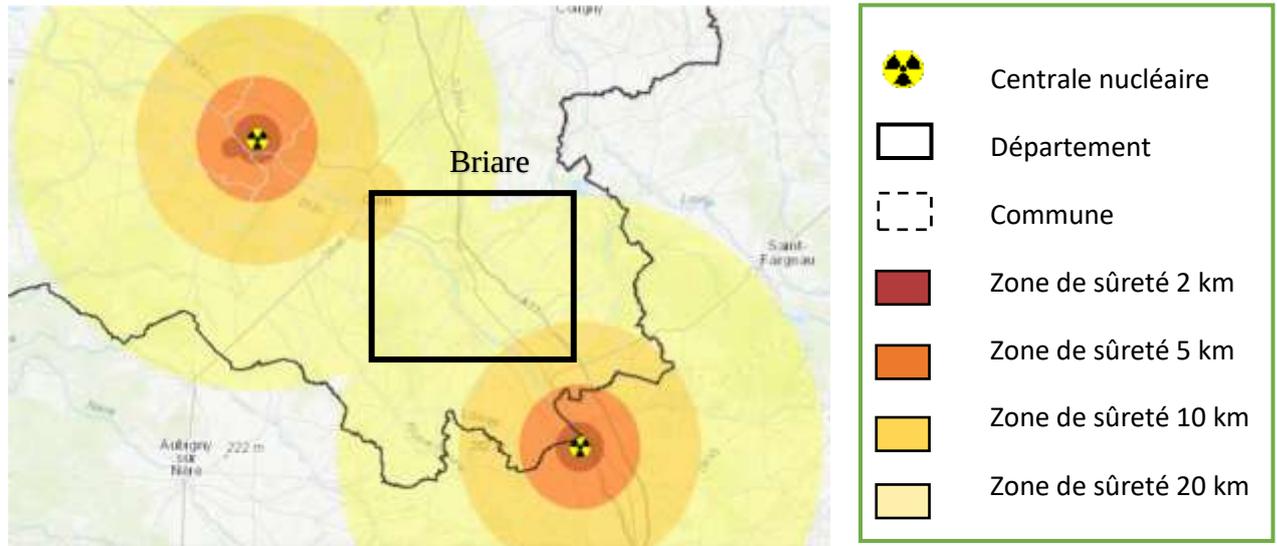
Actions

Action	Acteur	Renvoi vers fiche ou annexe « ... »	Fait
Situation de crise : <ul style="list-style-type: none">- alerter le maire et les élus- alerter la préfecture et les services de secours- déclencher le PCS- mettre en place le PCC- identifier le secteur touché- sécuriser la zone (périmètre de sécurité, fermeture des lieux publics)- alerter la population- établir une déviation si nécessaire- évacuer la population touchée (si nécessaire)- héberger et ravitailler- assister les services de secours (si besoin)	Cell. Secrétariat Cell. Secrétariat DOS Cell. Secrétariat Cell. Logistique et Cell. Terrain Cell. Secrétariat Cell. Logistique Cell. Terrain Cell. Terrain et Cell. Logistique	 Annexe n°18 / n°19 Annexe n°6 Annexe n°9 / n°10	
Retour progressif à la normale : <ul style="list-style-type: none">- remettre en état les secteurs endommagés- autoriser le retour des personnes à leur domicile- accompagner la population dans ses démarches administratives- faire un retour d'expérience	Cell. Logistique Cell. Logistique et Cell. Terrain Cell. Terrain Cell. Secrétariat		



Risque nucléaire

Enjeux communaux



Carte montrant l'emplacement de la commune de Briare par rapport aux deux centrales nucléaires.

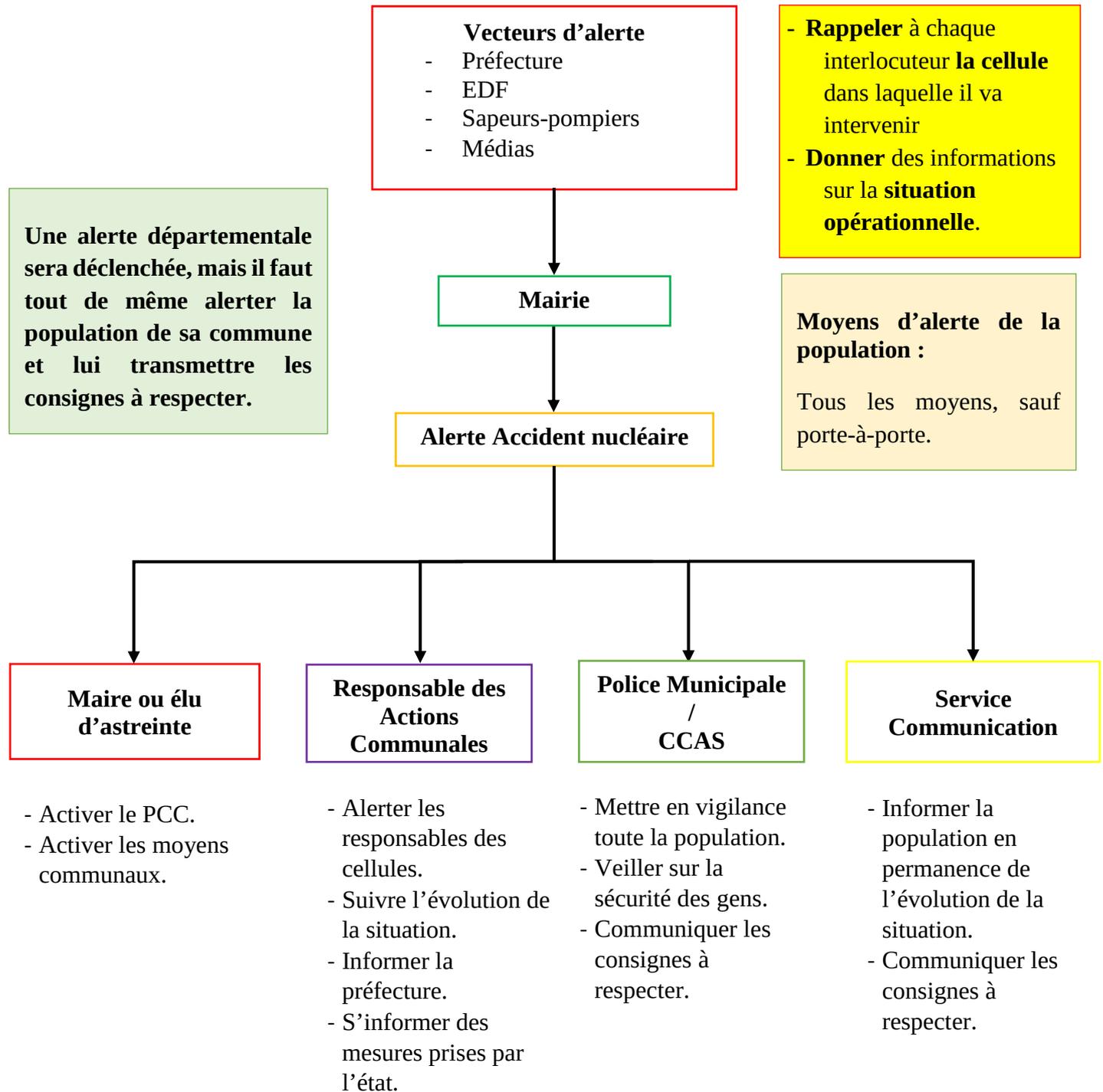
La commune de Briare est concernée par le risque nucléaire puisqu'elle se trouve dans le rayon de 20km de deux centrales nucléaires :

- CNPE de Belleville-sur-Loire ;
- CNPE de Dampierre-en-Burly.



Risque nucléaire

Réponse communale





Risque nucléaire

	<p>représentants des établissements médico-sociaux, de santé ne bénéficiant pas de livraison directe, et écoles implantées sur leur territoire à venir s'approvisionner en comprimés aux centres de distribution de la commune</p> <ul style="list-style-type: none"> • Distribuer les comprimés d'iode aux habitants de Briare • Assurer une distribution des comprimés à domicile aux personnes isolées recensées, dépendantes ou sans moyen de locomotion • Informer le PCO, via le Centre Opérationnel Départemental (COD), des mesures prises localement et des éventuelles difficultés rencontrées • Alerter la population pour mise à l'abri • Superviser la distribution d'iode complémentaire avant mise à l'abri des populations • Coordonner l'évacuation de la population 	<p>Cell. Terrain</p> <p>Cell. Terrain</p> <p>Cell. Secrétariat et RAC</p> <p>Cell. Secrétariat</p> <p>Cell. Terrain</p> <p>Cell. Terrain</p>	<p>Annexe n°9 / n°10</p>	
	<p>Retour progressif à la normale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer le retour d'information auprès de la population 	<p>Cell. Secrétariat et Cell. Terrain</p>		



Risque Attentat

Réponse communale

- **Rappeler** à chaque interlocuteur **la cellule** dans laquelle il va intervenir
- **Donner** des informations sur la **situation opérationnelle**.

- Vecteurs d'alerte**
- Préfecture
 - Témoin
 - Police / Gendarmerie
 - Sapeurs-pompiers
 - Médias

- Moyens d'alerte de la population :**
- Panneaux lumineux, Médias, Radio, Facebook, Applications, Site Web de la mairie, Véhicule équipé d'un haut-parleur...

Les habitants de la zone impactée doivent être alertés.

Mairie

Alerte Accident TMD

Responsable des Actions Communales

- S'informer sur l'événement.
- Alerter les forces de l'ordre.
- Alerter les responsables des cellules.
- Suivre l'évolution de la situation.
- Informer la préfecture.

Police Municipale / DST

- Ecarter les gens du danger.
- Communiquer les consignes à respecter.
- Fermer les voies de circulation et interdire l'accès à cette zone.
- Mise en place du périmètre à respecter.

SDIS

- Aider la population touchée.
- Secours aux victimes.
- Communiquer les consignes à respecter.

Service Communication

- Informer la population en permanence de l'évolution de la situation.
- Communiquer les consignes à respecter.

Activation du PCC
Si la situation s'aggrave



Risque Attentat

Actions

Action	Acteur	Renvoi vers fiche ou annexe « ... »	Fait
<p>Vigilance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier les personnes entrant dans la structure et faire respecter cette règle commune par les usagers (accueil, invitation à se présenter, rappel de la règle, contrôle et recours à la PM si nécessaire) - mise en place d'un accueil spécifique, au plus proche de l'entrée dans la structure, lors d'un événement - mise en place d'une entrée sur invitation avec préinscription des participants - mise à jour pour centralisation de la liste des « chefs de file secours » 		Annexe n°21	
<p>Mise en alerte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - remontée d'information en mairie - transmission par le PCC de l'alerte aux chefs de file secours des établissements municipaux - consigne de regroupement à l'intérieur de l'équipement et vérification des effectifs et de mise en protection (confinement) - annulation des sorties scolaires - rassurer les enfants ou les usagers présents - s'organiser pour recevoir les appels du public - fermer les accès au bâtiment - attendre la confirmation de la fin de l'alerte 	<p>Cell. Secrétariat</p> <p>Cell. Terrain</p> <p>Cell. Secrétariat Cell. Terrain</p> <p>Cell. Secrétariat</p> <p>Cell. Logistique</p>		
<p>Situation de crise - mise en alerte (en cas d'alerte dans l'équipement ou à proximité immédiate)</p> <ul style="list-style-type: none"> - activation du PCS. 	DOS	Annexe n°8	



Risque Attentat

<ul style="list-style-type: none">- mise en œuvre des missions de soutien aux populations (ravitaillement et/ou hébergement) en lien avec l'association Briare Sécurité, le cas échéant.- identifier un ou des locaux (Salles de Tennis ou le gymnase) pouvant servir de chapelle ardente.- en liaison avec les forces de l'ordre, la DDT et le conseil départemental le cas échéant, assurer la mise en place des itinéraires de déviation sur sollicitation des forces de l'ordre.- participer au fonctionnement du Centre d'Accueil des Familles (CAF) : Centre médico-social – Rue des Grands Jardins.	Cell. Terrain Cell. Logistique et Cell. Terrain Cell. Logistique Cell. Terrain	Annexe n°14	
Retour à la normale : <ul style="list-style-type: none">- attendre d'être informé par un agent assermenté aisément reconnaissable			



Risque sanitaire

Réponse communale

- **Rappeler** à chaque interlocuteur **la cellule** dans laquelle il va intervenir
- **Donner** des informations sur la **situation opérationnelle**.

Vecteurs d'alerte

- Préfecture
- Témoin
- Sapeurs-pompiers
- Médias

Mairie

Alerte pandémique

Moyens d'alerte de la population :

Panneaux lumineux, Médias, Radio, Facebook, Applications, Site Web de la mairie, Véhicule équipé d'un haut-parleur, Boîtes aux lettres...

Toute la population doit être alertée.

Responsable des Actions Communales

- Alerter les responsables des cellules.
- Suivre l'évolution de la situation.
- Informer la préfecture.
- S'informer des mesures prises par l'état.

Police Municipale

- Mettre en vigilance toute la population.

CCAS

- Surveiller l'état des personnes vulnérables
- Aider la population si besoin.

Service Communication

- Informer la population en permanence de l'évolution de la situation.
- Communiquer les consignes à respecter.

Activation du PCC
Si la situation s'aggrave



Risque sanitaire

Actions

Action	Acteur	Renvoi vers fiche ou annexe « ... »	Fait
Mise en alerte : <ul style="list-style-type: none">- alerter le maire- alerter les services de secours- alerter les enjeux sensibles- alerter les organisateurs de manifestations	RAC Cell. Secrétariat Cell. Secrétariat Cell. Secrétariat	Fiche support n°1	
Situation de crise : <ul style="list-style-type: none">- contrôler l'application des consignes- suivre l'évolution du phénomène	Cell. Terrain et Cell. Logistique RAC		
Retour progressif à la normale : <ul style="list-style-type: none">- faire une vérification auprès des personnes sensibles- faire un retour d'expérience	Cell. Terrain Cell. Secrétariat		